
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20h00, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **22 novembre 2022.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 24

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLEE G., M EVAIN P., Mme MELLERIN N., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., M. BUREAU S., Mme LERAY A., Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., M. MOREAU P., Mme MATHY M., M. AUGER S., Mme HOURLIER-SAGUERRE K, M. ROUAULT J.L, M. PAUL P., Mme GROLLIER A., Mme COLIN A, .Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ : M. MAILLARD B.

QUORUM : 13

ABSENTES : Mme COROLLER L., Mme BINET M.

SECRETARE : Mme VALLÉE Ginette

À L'ORDRE DU JOUR

Heure d'ouverture de séance : 20 h 05

1 – APPROBATION À L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022

2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2023-2029)
par Emmanuelle LARDEUX, Directrice Générale Adjointe de la C.C.S.E., accompagnée de Madame Sylvie GAUTREAU, 3^{ème} Vice-Présidente à l'aménagement du territoire et à l'économie circulaire de la C.C.S.E.

Pour rappel le P.L.H. est un document de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat de l'E.P.C.I. ; il se décline en 3 étapes :

- Un diagnostic sur la situation de l'hébergement ;
- Un document d'orientations qui exprime la stratégie et les objectifs de la collectivité en matière d'habitat ;
- Un programme d'actions qui sont les moyens opérationnels à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements.

3 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 par Laure BOUCHEREAU, Directrice Générale des Services de la C.C.S.E.

Le rapport d'activités est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

4 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ATLANTIC EAU SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EN 2021

Rappelons qu'ATLANTIC EAU est le service public en charge du transport et de la distribution de l'eau potable.

Nombre d'abonnés sur l'ensemble de la Communauté de Communes Sud Estuaire : 17 198

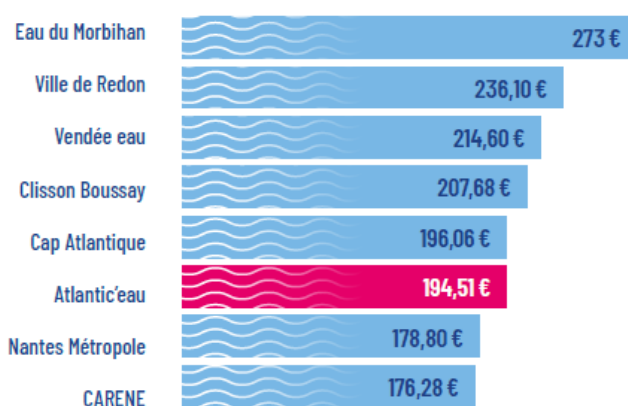
Nombre d'abonnés sur SAINT-PÈRE-EN-RETZ : 2 036

Le Comité Syndical d'Atlantic Eau a voté le maintien en 2022 des tarifs en vigueur en 2021 ; le prix du m³ d'eau potable s'établit à 1,62 € H.T. pour une facture de 120 m³ hors redevance.

Comparatif du tarif 2022 des collectivités voisines

Le tarif de vente d'eau varie d'une collectivité à l'autre. En effet, il dépend de plusieurs paramètres : le caractère rural ou urbain du territoire, la densité des abonnés, l'accès aux ressources, la technicité des filières de traitement, le niveau d'investissement et la politique tarifaire de la collectivité...

Les factures 2022 comparées correspondent à une consommation annuelle de 120 m³.



En Euros hors taxes et hors redevances

5 – BUDGET PRIMITIF 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Les membres de l'assemblée délibérante adoptent à l'unanimité la décision modificative n° 3 au budget primitif de la collectivité.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022 01		1 300,00 €	Réduction sur les dépenses imprévues
D F 66 66112 01	1 300,00 €		Augmentation du versement des intérêts d'un emprunt

6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante de la nécessité de transformer le poste à temps incomplet d'un agent affecté au service de la restauration scolaire.

Cette transformation porte sur la durée hebdomadaire de son temps de travail.

Le Comité Technique Départemental placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale réuni en séance le 7 novembre 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Dans ces conditions, il convient de procéder à la suppression de son ancien poste et de créer le nouvel emploi comme suit :

SUPPRESSION	CRÉATION
Adjoint Technique Territorial Temps non complet 20 heures hebdomadaire	Adjoint Technique Territorial Temps non complet 29 heures hebdomadaire

Adopté à l'unanimité.

7 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Les Conseillers Municipaux adoptent à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Police Municipale pour une durée de 3 ans entre les communes de SAINT-PÈRE-EN-RETZ, FROSSAY, CORSEPT.

INFORMATIONS MUNICIPALES

➤ Le bilan financier des salles annexes et de la Bergerie est présenté.

On constate une reprise de l'occupation des salles de la Bergerie dont le taux d'occupation s'établit approximativement à celui de 2016.

➤ Le marché concernant la réfection de la toiture du conservatoire des vieux métiers (1^{ère} tranche) a été signé :

↪ Lot désamiantage : Entreprise MURAIL (Bois-de-Céné) 30 953,49 € H.T.

↪ Lot couverture : Entreprise ALTO (Saint-Nazaire) 75 500,57 € H.T.

La séance est levée à 21 h 40.

Signatures

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mis en ligne le :

sur www.saintpereenretz.fr